

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
CATALOGUE

Vente du vendredi 26 octobre 2018 à 14:30

Lieu : 17, rue de la Mosellotte, 88200 SAINT ETIENNE LES REMIREMONT

SARL GRISE MOTOCULTURE

- CONDITIONS DE VENTE -

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en Euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ; Les actions en responsabilité civile à l'encontre des officiers vendeurs se prescrivent par cinq ans.

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre à l'Officier Vendeur, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de l'officier vendeur ou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques est un service gracieux rendu par l'officier vendeur. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que l'officier vendeur soit prêt à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs

N° Lot	Description	Estim.Bas
--------	-------------	-----------

enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot " **Adjugé** ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau : L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de

- Frais de vente Volontaire : 14,40 %
- Frais de vente Judiciaire : 14,40 %

correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accreditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIVRA LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformité des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désenparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne :

Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée **VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE** en cas de vente volontaire et certificat des

N° Lot	Description	Estim.Bas
--------	-------------	-----------

caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Livraisons dans l'Union Européenne :

Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

Exportations hors de l'union européenne:

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose généralement d'un délai de 30 jours à compter de la vente adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

N° Lot	Description	Estim.Bas
1	Véhicule de Genre CTTE, de Marque CITROEN, Modele JUMPER 2.2 HDI 100, immatriculé BC-029-ZQss , N° de Série VF7YBAMF311876725, Type YBAWFB/BX, de couleur BLANC, de cylindrée 2198 cm3, Puissance Administrative de 7 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 279835 kms, Année Modèle 10/11/2010, Date de première Immatriculation 10/11/2010, Avec certificat d'immatriculation , pare brise cassé,	1300
2	Comptoir	5
3	Presentoir motul	5
4	4 M présentoir linéaire	15
5	Imprimante epon wifi 7610	15
6	5 étagères blanches cornières	30
7	Machine à démonter les pneus aquila p 77	250
8	Servante ks tools	180
9	Servante kraftwerk junior	180
10	Riveteuse	5
11	Dériveteuse et riveteuse a chaîne	5
12	Drapeau flamme avec support oleo mac	10
13	Perceuse Milwaukee sans chargeur	20
14	Disqueuse Milwaukee	40
15	Chargeur de batteries c tech	20
16	Lève autoporté	60
17	Fontaine de nettoyage mobile tw pat	50
18	Câble de démarrage	20
19	débroussailleuse twin cutter Kawasaki TJ 27 E Réserve de propriété de SABRE FRANCE, 5 rue des Salines, Etran, 76370 MARTIN-EGLISE	200
20	Scarificateur weibang garden w 384 rb-b-a, occasion Réserve de propriété de SABRE FRANCE, 5 rue des Salines, Etran, 76370 MARTIN-EGLISE	150

N° Lot	Description	Estim.Bas
21	STOCK	100
	1 Lames de tondeuse 410	
	8 Grattoirs plastiques pour véhicules	
	1 Phares arrière	
	2 Catadioptrés	
	3 Gants pour grattoir véhicules	
	6 Bidons de dégivrage pour pare-brise	
	1 Chambre à air SOPARTEX	
	1 Chambres à air AUTO BUTYL TUBE	
	2 Roues de brouette 3.50g nylon	
	1 Levier de frein à main pour remorque	
	1 Roue jockey 35 mm pour remorque	
	1 Prise pour remorque	
	2 Lots de phares blancs pour remorque	
	2 Lots de clignotants pour remorque	
22	1 Bêches	20
	1 Pelle plastique SPEAR & JACKSON	
23	2 Harnais pour débroussailleuse	80
	1 Pantalon protection anti-coupures de marques EMAK	
	1 Veste de marque EMAK – Modèle OLEO-MAC	
	5 Bobines de cordon de lanceur	
	1 Rouleau de papier toilette	
24	5 Lames 3 dents embouts carrés	40
	1 Lames 3 dents SOPARTEX	
	1 Lame 8 dents professionnelle SOPARTEX	
	3 Clés à bougie	
	10 Pignons d'entraîneur	
	9 Rondelles de sécurité de lames WOLF	
25	1 Gyrophare	50
	1 Bobine de fil ENERGY LINEO	
	11 Bobines de fil	
	3 têtes automatiques	
26	13 Pompes de graissage	50
	2 Bidons de conservation de l'essence	
	3 Bidons d'huile moteur GARDEN HIGHTECH	
	5 Cartouches de graisse	
	2 Tubes de graisse	
	7 Bidons d'huile moteur 4 temps	
	4 Bombes ENOSPLUS Lubrifiant dégrissant universel	
	1 Lot de câblage avec dérouleur pour fil électrique de marque SOPARTEX	
27	1 Boîte avec un ensemble de membranes de débroussailleuse	10
	1 Boîte avec un lot de roulements, visserie, écrous, pas à gauche notamment	
29	dérouleur de câble électrique et boîte de cosses électriques	30
30	Ensemble de 3 boîtes de colliers Serflex + 1 boîte plastique Boîte coffret électrique WURTH	10
31	chaînes de tronçonneuses	30
32	Roulements	10
33	Racks	50
34	Matériel cassé hs	5
35	Meuleuse steiner	10
36	Un lot de papeterie matériel de bureau, classeurs, ...	5
37	Débroussailleuses oléo Mac BC 270 T RESERVE DE PROPRIETE OLEO MAC	200
38	2 chaises	15